

Compte-rendu du conseil municipal du 23 Juin 2020

Date de convocation:  
09/06/2020  
Date d'affichage le  
09/06/2020

L'an deux mil dix-vingt le 23 Juin 2020 à 20 heures 30  
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Etaient présents : ANDRE Laurent, BAYET Elie, BRIDAY Denis, CHAMBOST Myriam, DALIGAND Christian, DE SAINT JEAN Céline, GILARDON Philippe, JANCENELLE Aurélie, LAFAY Fabien, MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, POLICARD Pierre, RIVIERE Pascaline ROCHE Jérémy SONNERY Patrick  
Excusés ayant donné pouvoir :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.  
Mme RIVIERE Pascaline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pouvoir :	

### **1. Election du secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.  
Mme RIVIERE Pascaline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **2. Présentation des autorisations d'Urbanisme**

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie du 18/02/2020 23/06/2020

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
05/03/2020	MARION	Rue de la scierie	Refrection Toiture	DP0691882000003	
10/03/2020	PAULET	CROIX PAQUET	Abri	DP0691882000004	
12/03/2020	MARDUEL	Rue des Tilleuls	Ouverture	DP0691882000005	
13/03/2020	GILARDON	Maletière	Terrasse	DP06918800006	
27/04/2020	POINARD	MALETIERE	Cloture	DP0691882000007	
04/06/2020	JANCENELLE	Verchères	Abri	DP06918800008	
04/06/2020	PONCET	Rue des Tilleuls	Cloture	DP06918800009	
09/06/2020	HUPIN	Savatel	Abri	DP0691882000010	
15/06/2020	SONIER	Rue des Grands Ponts	cloture	Dp 0691882000011	

16/06/2020	SEGURA	Rue des Grands Ponts	Portail	Dp 0691882000012
19/06/2020	VASSEUR	Rue des Grands ponts	Refecion toiture	Dp 0691882000013
23/06/2020	FRUCTUOSO	Place de l'europe	Demolition	Dp 0691882000014
23/06/2020	BOUTEILLE	Territoire d'Allinge	Abri Bois	DP06918800015
10/03/2020	Me GIRARDON	Rue de la Mairie	Vente	Cu a0691882000005
16/03/2020	THIVEL Notaires	Grisard	VEnte	Cua 0691882000006
16/03/2020	MENETRIER	Grisard	Vente	Cua 0691882000007
07/04/2020	Cabinet REYNARD	277 Route de Valsonne	Vente	Cua 0691882000008
07/04/2020	TERRANOTA	277 Route de Valsonne	Vente	Cua 0691882000009
24/05/2020	Me DELORME	Geobertièrre	Vente	Cub 0691882000010

3. Election des Membres des représentants de la commune auprès des organismes de regroupement et choix des commissions municipales

<b>COMMISSION OU COMITÉ</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>MISSIONS</b>
<b>Finances Administration Générale Subventions</b>	Patrick SONNERY Catherine MACIOCIA Laurent ANDRE Myriam CHAMBOST Céline DE SAINT JEAN	<i>Elaboration du budget Rémunération du personnel Assurances Loyers Régies communales</i>
<b>Gestion Salle des fêtes</b>	POLICARD Pierre	<i>DALIGAND Christian</i>
<b>Développement Durable Voirie Gestion Eau</b>	Patrick SONNERY Elie BAYET Pierre POLICARD Aurélie JANCENELLE Fabien LAFAY	
<b>Comité Fleurissement Cadre de vie Tourisme Vert (Chemins PDIPR, Circuits VTT)</b>	Aurélie JANCENELLE Pierre POLICARD	
<b>Vie scolaire et Périscolaire Jeunesse</b>	Catherine MACIOCIA Denis BRIDAY Fabien LAFAY	
<b>Maitrise Energétique Bâtiment Patrimoine</b>	Christian DALIGAND Jérémy ROCHE Philippe GILARDON Denis BRIDAY Fabien LAFAY Céline DE SAINT JEAN	
<b>Communication Proximité Vie Associative</b>	Aurélie JANCENELLE Catherine MACIOCIA Elie BAYET Myriam CHAMBOST	<i>Participation Villages d'accueil en Beaujolais Site internet/ Page Facebook Bulletin municipal Associations / Lien intergénérationnel Jeunesse</i>
<b>Commission d'Appel d'Offres (CAO)</b>	<b>Président :</b> Sylvie MARTINEZ <b>Titulaires :</b> Patrick SONNERY Christian DALIGAND Denis BRIDAY	<b>Suppléants :</b> BAYET Elie RIVIERE Pascaline DE SAINT JEAN Céline

<b>Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b>	Céline DE SAINT JEAN Philippe GILARDON Denis BRIDAY Pascaline RIVIERE Sylvie MARTINEZ	<i>Laetitia MIRIO Agnès GIRERD Henri ROCHE Hélène DIOCHON</i>
--	---	---

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS
Communauté de Communes d l'Ouest Rhodanien (CCOR)	<b>Titulaires :</b> Sylvie MARTINEZ <b>Suppléants :</b> PATRICK SONNERY
SYNDICAT Départemental d'Electrification du Rhône	<b>Titulaire :</b> JANCENELLE Aurélie <b>Suppléant :</b> RIVIERE Pascaline
SYNDICAT DES EAUX de la Région de Tarare	<b>Titulaires :</b> Fabien LAFAY <b>Suppléant :</b> BAYET Elie
SRDC Schéma Rhodanien du Câble	<b>Titulaires :</b> Patrick SONNERY <b>Suppléant :</b> Catherine MACIOCIA

#### 4. Vote et délibération concernant la signature de la convention avec la région pour la mise en œuvre des aides économiques

Mme MARTINEZ propose aux conseillers d'approuver la convention signée avec la région pour permettre le versement d'aides économiques

#### Accord à l'unanimité

#### 5. Vote et délibération Proposition aide économique aux locataires professionnels de locaux communaux

Mme MARTINEZ propose que suite au confinement dû à la pandémie de Covid 19 la municipalité face un geste afin d'aider les entreprises louant des locaux auprès de la commune.

Mme DE SAINT JEAN s'interroge sur l'égalité entre les différentes entreprises. Mme MARTINEZ répond que par ce biais la commune ne peut aider que les entreprises locataires auprès d'elle, mais qu'il y a d'autres aides mises en place, au niveau du département, mais également au niveau de la COR avec une participation communale permettant d'aider la globalité des entreprises du territoire en ayant besoin.

Il est proposé aux conseillers que la commune accorde une franchise de loyer correspondante à la durée du confinement pour les entreprises concernées.

Toutefois il est précisé que cette aide est impérativement soumise à la condition suivante : que les entreprises concernées procèdent dans les cas échéant à l'apurement de leurs dettes antérieures au confinement.

Accord à la majorité des conseillers présents : 14 Pour 1 Blanc

#### 6. Vote du Taux des Taxes Communales

Mme MARTINEZ informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant le taux des taxes communales. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il est précisé que la commune ne peut plus délibérer que sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des taxes foncières sur les propriétés

non bâties. Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020

Considérant le maintien des recettes attendues et le respect d'une modération de la pression fiscale sur le contribuable ( non sur fiscalisation)

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 à l'identique comme suit :**

	<b>TAUX 2019</b>	<b>TAUX 2020</b>	<b>BASES 2020 PRÉVISION NELLES</b>	<b>PRODUIT 2020 ATTENDU</b>
Taxe Habitation ( pour information )	18,00	18,00	681 900	122742
Taxe Foncière Bâtie	17,27	17.27%	549 800	94 950
Taxe Foncière Non Bâtie	35,2	35,2	32 400	11405
		<b>TOTAL</b>	1 264 100	229 097

## **7. Point sur l'aide économique Covid aux entreprises du territoire communal**

Madame le Maire explique que le département et la Cor ont mis en place des dispositifs d'aides pour les entreprises touchées par des pertes d'activité liées au Covid, ces aides sont d'un montant équivalent et ne sont pas cumulables

Concernant ces aides, la commune émet un avis et participe au financement pour les aides versées par la COR à hauteur de la moitié .

Ces aides sont conditionnées à l'obtention préalable de celle versée par les services de l'État.

Le département va aider trois entreprises sur avis de la commune. Après réflexion il a été décidé de favoriser les entreprises ayant des salariés ces dernières bénéficiant d'une bonification pour chaque salarié.

Pour les aides versées par la Cor, les dossiers seront soumis à l'avis de la commune qui assure la moitié du financement.

Toutefois la décision finale relève exclusivement du comité de décision de la communauté d'agglomération. Mme MARTINEZ précise que l'intégralité des dossiers déposés ont reçus un avis favorable de la commune.

Mme MARTINEZ précise également que les services municipaux et les services de la COR sont à la disposition des demandeurs pour l'assistance au montage de leurs dossiers.

## **8. Vote concernant la mise en place de la Prime exceptionnelle Covid 19**

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

➤ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Saint Clément Sur Valsonne afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail éventuellement exercées par les secrétaires de mairie, et les agents état civil
  - Le montant de cette prime est plafonné à 1000€
- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

Les modalités de versement

Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Accord à l'unanimité

**9. Proposition des Membres de la CCID**

Mme MARINEZ informe les conseillers de délibérer afin de proposer des candidats pour siéger à la Commission communale des impôts directs. Mme le Maire précise que les membres seront choisis parmi les propositions par les services des finances publiques.

Sont proposé les noms suivants :

Accord à l'unanimité

## 10. Questions diverses :

- Mme MARTINEZ informe les conseillers de la demande du Relais du Soanan concernant la mise en place d'un point relais.
- M DALIGAND informe les conseillers des opérations de maintenance qui vont être effectuées sur les jeux pour enfants du City Stade
- M DALIGAND informe également les conseillers qu'il va faire réaliser des devis concernant la réfection de certains vitraux de l'église
- M SONNERY informe le conseil municipal de la nécessité de réfléchir au recrutement d'un saisonnier pour la saison estivale.

Madame le Maire lève la séance à 22h42